

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-21**

Séance du 27 mars 2026

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-six, et le vingt-sept mars, à 18h00, le  
En exercice : **15** conseil municipal de la commune, convoqué le **23 mars 2026**,  
Présents : **13** s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de  
Votants : **15** ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier  
BARTHELEMY

**Présents :**

Olivier BARTHELEMY, Bernard BOURSIER, Evelyne LAPASSET, Christian CAMINITA, Céline FABBRI, Daniel TILMANT, Jean-Philippe HALBERT, Genevieve HADJ-SAID, Laëtitia BONNICI, Yuna RAUX, Mathis FORTUNATO, Fabrice MULLER-LONG, Alix PAOLILLO.

**Absents excusés donnant pouvoir :**

Véronique DUBOIS donne procuration à Olivier BARTHELEMY, Jean-Christophe BRUNEL donne procuration à Bernard BOURSIER

**Absents :**

Monsieur Bernard BOURSIER a été désigné comme secrétaire de séance.

**Objet : Vente d'un bien immobilier appartenant à la commune 16 Rue de la Pompe**

Le président expose à l'assemblée que la collectivité est propriétaire d'un bien immobilier situé à OLLIERES (Var), 16 Rue de la Pompe, lieu-dit « Le Village », dépendant d'un immeuble élevé de deux étages sur rez-de-chaussée cadastré section B N°450, à savoir :

Consistant en des locaux d'habitation avec mezzanine au 2<sup>e</sup>inc étage comprenant un salon avec mezzanine et les 179/1.000èmes indivis des parties communes et du sol de l'entière parcelle,

Consistant en un appartement avec balcon au 2<sup>e</sup>inc étage comprenant une entrée avec dégagement, une salle à manger, une cuisine indépendante, une chambre avec WC et les 195/1.000èmes indivis des parties communes et du sol de l'entité parcelle

Considérant que ce bien n'est plus nécessaire au service public et qu'il est dans l'intérêt de la collectivité de procéder à sa cession,

Considérant que la vente initialement prévue par la délibération 2025-14-05-29 en date du 14 mai 2025, avec la SCI Domaine de la Neuve n'a pas abouti, notamment en raison de la non-obtention du financement, il est proposé de relancer la procédure.

Considérant la proposition d'achat formulée par Monsieur Lorenzo MARLIER, né le 14 juillet 2004 demeurant au 24 rue de l'Escadrille Normandie Niémen. à 13127 VITROLLES, pour un montant de 45 000 euros,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE à l'unanimité

- D'autoriser la vente du bien situé à OLLIERES (Var), 16 Rue de la Pompe, lieu-dit « Le Village », dépendant d'un immeuble élevé de deux étages sur rez-de-chaussée cadastré section B N°450, à savoir :

Accusé de réception en préfecture  
083-218300895-20260327-lmc12026000046-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2026  
Date de réception préfecture : 30/03/2026

Consistant en des locaux d'habitation avec mezzanine au 2<sup>ème</sup> étage comprenant un salon avec mezzanine et les 179/1.000èmes indivis des parties communes et du sol de l'entière parcelle,

Consistant en un appartement avec balcon au 2<sup>ème</sup> étage comprenant une entrée avec dégagement, une salle à manger, une cuisine indépendante, une chambre avec WC et les 195/1000èmes indivis des parties communes et du sol de l'entité parcelle.

D'accepter la proposition d'achat formulée par Monsieur Lorenzo MARLIER, né le 14 juillet 2004 demeurant au 24 rue de l'Escadrille Normandie Niémen. à 13127 VITROLLES, pour un montant de 45 000 euros,

D'autoriser M. le Maire, à signer l'acte authentique de vente ainsi que toute pièce nécessaire à la réalisation de cette cession.

D'inscrire le produit de la vente au budget de la collectivité.

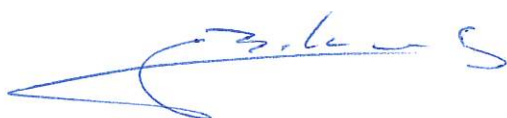
Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »

Fait et délibéré à Ollières, les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

**Monsieur le Maire,  
Olivier BARTHELEMY**



**Le Secrétaire de Séance  
Bernard BOURSIER**



Accusé de réception en préfecture  
083-218300895-20260327-lmc12026000046-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2026  
Date de réception préfecture : 30/03/2026

